



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

24/04/2024

La justice de classe a condamné Jean-Paul Delescaut ! Mais la bataille continue ; ils ne nous feront pas taire !!!

Jeudi 18 avril, notre camarade Jean-Paul Delescaut, secrétaire-général de l'Union Départementale CGT du Nord, a été condamné par le tribunal correctionnel de Lille à un an de prison avec sursis pour « apologie du terrorisme ».

Le Parti Révolutionnaire Communistes condamne avec la plus grande fermeté cet acte de la justice de classe. Cet acte est conforme aux vœux de ceux qui nous gouvernent et des tenants de l'État colonial sioniste d'Israël. Ils veulent étouffer toute contestation de l'action génocidaire du champion proche-oriental qui est garant des intérêts des impérialistes occidentaux.

On se souvient que c'est un extrait d'un tract de l'UD CGT 59 qui est à l'origine de cette condamnation. Pourtant, cet extrait ne rappelait que des faits, difficilement contestables : le 7 octobre n'est pas un début mais un événement au cœur d'une guerre qui dure depuis 75 ans. Il est une conséquence de toutes les exactions passées et de l'oppression continue par l'État sioniste. C'est également une conséquence de l'action de son armée d'occupation contre le peuple palestinien depuis 1948, c'est-à-dire depuis son auto-proclamation.

Concernant le délit « d'apologie du terrorisme », nous sommes confrontés à l'interprétation des juges qui est centrale. Jean-Paul Delescaut est victime d'un délit d'opinion. Non seulement, les juges ont relayé le récit de la propagande israélienne concernant l'attaque des combattants palestiniens, mais ils ont suivi les desiderata des militants sionistes et tentent d'empêcher toute possibilité de rétablir la vérité historique.

Le but recherché par l'État macroniste et son représentant, l'ex-préfet du Nord qui a traîné notre camarade devant le tribunal, est de faire taire un important porte-voix des travailleurs en lutte contre les capitalistes, comme la centaine d'autres militants de la CGT à qui le patronat et l'État ne pardonnent pas leur opposition acharnée à la casse de tous les acquis sociaux : feuille de route du premier, mise en forme par le second.

Mais il s'agit aussi, et surtout, de faire taire toutes celles et tous ceux qui, dans la CGT ou ailleurs, dénoncent l'État colonial d'Israël en rappelant simplement 75 ans d'histoire.

Le Parti Révolutionnaire Communistes est fortement attaché à la paix. À la paix des peuples, dans leurs intérêts mutuels, pas à la situation qui prévalait en Palestine avant le 7 octobre 2023, qui cachait sous le tapis l'apartheid, l'oppression coloniale des Palestiniens et l'occupation de leur terre. Nous sommes aussi fortement attachés à l'anticolonialisme et solidaires des luttes de libération nationale, depuis que les Communistes de France se sont opposés à la guerre du Rif et son cortège de répression coloniale en 1925.

Le Parti Révolutionnaire Communistes dénonce donc toutes les formes d'oppression coloniales, de la forme néocoloniale qu'utilise l'État français en Nouvelle-Calédonie en modifiant les listes électorales, au dernier exemple de l'oppression coloniale des XIXème et XXème siècle, en Palestine.

Des associations sionistes et les représentants de l'État ont déposé entre 50 et 100 plaintes avec la même accusation « d'apologie du terrorisme ». Ces brimades, cette répression visent des militants de « Révolution Permanente », de LFI, des associations de soutien à la Palestine. Nous sommes solidaires de toutes et tous. Ils ne nous feront pas taire, ni Jean-Paul Delescaut, ni le Parti Révolutionnaire Communistes, ni tous les militants anticolonialistes favorables à l'émancipation du peuple palestinien. Cette condamnation, ces dépôts de plainte, tout ce lot de censure et de répression orchestré par l'État macroniste ne sont pas une preuve de force, au contraire ! A l'heure où les peuples et les travailleurs du monde entier comprennent de plus en plus la nature réelle

de l'État d'occupation en Palestine, nos gouvernants, au service du Grand Capital, ont peur de la remise en cause de leur politique internationale, et diligentent la justice à leur service pour faire taire les récalcitrants.

Nous ne lâcherons pas. Le Parti Révolutionnaire Communistes appelle à la solidarité avec Jean-Paul et toutes celles et tous ceux victimes de la répression colonialiste. Il est urgent de construire une riposte, la plus large possible, pour la défense du droit à condamner le colonialisme.

La lutte va continuer, la nouvelle étape sera le procès en appel. Nous appelons tous les camarades, tous les citoyens épris de Paix, tous les anticolonialistes à être présents au prochain rendez-vous que la justice de classe fixera à Jean-Paul.

Vive la solidarité ouvrière en France et dans le monde ! Vive la lutte de libération nationale du peuple palestinien !

Paris le 23 avril 2024